

Les expositions professionnelles

publié le 23 juin 2017 (modifié le 14 décembre 2017)



La plupart des travailleurs sont exposés aux mêmes équipements et appareils que la population générale : téléphones mobiles, antennes de télécommunication, Wi-Fi, RFID, appareils domestiques, etc.

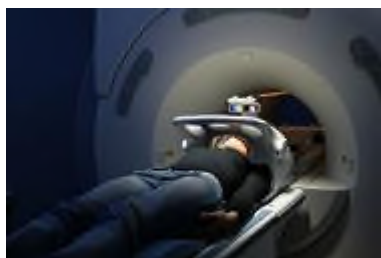
Cependant, certaines activités impliquent une exposition à des niveaux parfois supérieurs aux expositions généralement rencontrées pour le public du fait des équipements ou appareils utilisés. On peut citer à titre d'illustration les travaux à proximité d'antennes de télécommunication, l'utilisation de presses « hautes fréquences », l'utilisation de micro-ondes dans l'agro-alimentaire, etc.

Et les autres sources de champs électromagnétiques ?

Les radiofréquences ne représentent qu'une partie du domaine des champs électromagnétiques, comprenant les champs statiques, les champs extrêmement basses fréquences auxquels les travailleurs sont exposés. Aussi, il convient de prévenir les risques liés aux expositions professionnelles de tous les champs électromagnétiques dont les effets à court terme sont connus.

Comme pour les radiofréquences, les expositions professionnelles aux champs statiques et d'extrêmement basses fréquences peuvent provenir de sources non spécifiques (matériels d'éclairage, ordinateurs, équipements de bureau, appareils électroménagers, réseaux de distribution électrique sur les lieux de travail, etc.) comme d'activités particulières des secteurs industriels et médicaux (production et distribution électrique, électrolyse industrielle, soudage par résistance, fours à induction, magnétoscopie, magnétiseurs / démagnétiseurs industriels, imagerie par résonance magnétique, diathermie médicale, bistouri électrique, etc.).

Des expositions aux champs électromagnétiques plus élevées dans certains secteurs



Il existe des activités pour lesquelles les niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques, toutes fréquences confondues, peuvent être significatifs : antennes relais de télécommunication, presses hautes fréquences, fours à induction, chauffage diélectrique, soudure par résistance), IRM, diathermie à usage chirurgical, etc. Seuls les travailleurs formés sont généralement amenés à travailler dans ces secteurs.

Dans le cas spécifique des antennes de station de base (téléphonie, radio, télévision), une exposition supérieure au « niveau de référence public » peut être rencontrée uniquement si le travailleur approche de l'antenne à une distance inférieure à la distance de sécurité définie par les valeurs limites d'exposition pour le public.



